



U S A G E S
GROS ŒUVRE
(UGO)

Pont de fin d'année 2019-2020

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2019-2020)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

5 jours ouvrables payés comme vacances
(26, 27, 30 décembre 2019 et 2, 3 janvier 2020*)

3 jours fériés
(25, 31 décembre 2019 et 1 janvier 2020)

2 jours compensés
(23, 24 décembre 2019)

* Les jours de vacances fixés sur l'exercice 2020 (2 et 3 janvier 2020) sont relatifs au droit acquis en 2019. Ils ne peuvent servir à la compensation d'éventuelles heures perdues pour cause d'intempéries. Ils doivent être rémunérés en sus (prorata temporis) en cas de résiliation du contrat de travail en cours d'année.

Le travail s'arrêtera le **vendredi 20 décembre 2019 à 17 heures** et reprendra le **lundi 6 janvier 2020 à 8 heures**.

N.B. : Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité **d'avancer** la fermeture **avant** le pont de fin d'année ou de **retarder** la reprise du travail **après** ce même pont de fin d'année 2019/2020, en y intégrant davantage de jours compensés, des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de jours de vacances.